

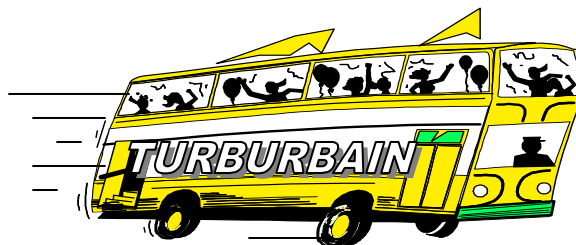
Transports



URBAINS

ATTENTION

NOUVEAU DECRET



PARIS (AFP) 7 décembre 2004 –

Des amendes moins importantes pour les petits excès de vitesse

PARIS (AP) - Les petits excès de vitesse seront désormais sanctionnés par une amende réduite de moitié, selon un décret publié mardi au Journal officiel, **qui aggrave en revanche les peines pour les grands excès de 50km/h ou plus.**

L'objectif de cette mesure, qui avait été annoncée le 6 mai dernier par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, est "d'adapter l'échelle des peines applicables en matière de dépassement des vitesses maximales autorisées, afin d'introduire davantage de proportionnalité, de rigueur et d'équité dans les sanctions applicables", explique dans un communiqué le ministère des Transports.

Jusqu'à présent, la même amende forfaitaire de 135 euros (90 euros pour l'amende minorée payée dans les quinze jours) devait être acquittée par les usagers, qu'ils dépassent la vitesse autorisée de un ou 49km/h. Désormais, les excès de vitesse inférieurs à 20km/h commis hors agglomération seront passibles d'une amende de 68 euros (45 euros pour l'amende minorée). Pour ces infractions, **le retrait d'un point du permis de conduire reste inchangé.**

Dans le même temps, les grands excès de vitesse, supérieurs à 50km/h, seront plus sévèrement sanctionnés. Le retrait de points du permis est porté de quatre à six points, ce qui implique l'invalidation du permis durant la période probatoire. Les conducteurs en infraction ne pourront plus bénéficier de l'aménagement du permis de conduire -permis blanc- pour raison professionnelle.

"La minoration du montant des amendes s'applique automatiquement pour toutes les contraventions non encore réglées", précise le ministère. "En ce qui concerne l'aggravation des sanctions, elle s'applique aux infractions constatées un jour franc après la publication du décret". AP



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : leeroy.th@free.fr

CFTC
le syndicat constructif
www.ctfc.fr